

## GREASE POWER 10X750 ML F/NL

WM 0713639

Numéro de commande: 0713603

Version 9.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : GREASE POWER 10X750 ML F/NL  
UFI : SU03-J03D-M00U-2HAA

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.  
AVENUE JEAN MONNET 1 BTE 6  
1401 BAULERS  
Téléphone : +3223520400  
Téléfax : +3223510860  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com  
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité)  
Centre Antipoisons Belgique: Tel: (0032) (0)70-245.245  
Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+352) 8002-5500  
Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité) Centre  
Antipoisons Belgique: Tel: (0032) (0)70-245.245 Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+352) 8002-  
5500

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosion cutanée, Catégorie 1A H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

## GREASE POWER 10X750 ML F/NL

WM 0713639

Numéro de commande: 0713603

Version 9.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

Conseils de prudence	:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
		<b>Prévention:</b>	
		P260	Ne pas respirer les aérosols.
		P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
		P280	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.
		<b>Intervention:</b>	
		P305 + P351 + P338 + P310	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
		<b>Elimination:</b>	
		P501	Éliminer le récipient dans la collecte des matières recyclables uniquement s'il est entièrement vide.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:  
hydroxyde de sodium

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
2,2'-méthyliminodiéthanol	105-59-9 203-312-7 603-079-00-5 01-2119488970-24	Eye Irrit. 2; H319	>= 5 - < 10

## GREASE POWER 10X750 ML F/NL

WM 0713639

Numéro de commande: 0713603

Version 9.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

1-butoxypropane-2-ol	5131-66-8 225-878-4 603-052-00-8 01-2119475527-28	Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315  Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 > 20 % Skin Irrit. 2; H315 > 20 %	>= 3 - < 5
Decanol, ethoxylated	26183-52-8 500-046-6	Eye Irrit. 2; H319 Acute Tox. 4; H302	>= 1 - < 3
sulfate de sodium et d'octyle	142-31-4 205-535-5 01-2119966154-35	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318  Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 10 - < 20 % Eye Dam. 1; H318 >= 20,0 %	>= 1 - < 3
hydroxyde de sodium	1310-73-2 215-185-5 011-002-00-6 01-2119457892-27	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318  Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1A; H314 >= 5 % Skin Corr. 1B; H314 2 - < 5 % Skin Irrit. 2; H315 0,5 - < 2 % Eye Irrit. 2; H319 0,5 - < 2 %	>= 1 - < 2
acide silicique, sel de sodium	1344-09-8 215-687-4 01-2119448725-31	Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315	>= 1 - < 3
Decan-1-ol.ethoxylated	26183-52-8 500-046-6	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 3
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8 252-104-2 01-2119450011-60		>= 1 - < 3

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

## GREASE POWER 10X750 ML F/NL

WM 0713639

Numéro de commande: 0713603

Version 9.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

- Consulter un médecin après toute exposition importante.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.  
Protéger l'oeil intact.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : effets corrosifs
- Risques : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## GREASE POWER 10X750 ML F/NL

WM 0713639

Numéro de commande: 0713603

Version 9.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

## GREASE POWER 10X750 ML F/NL

WM 0713639

Numéro de commande: 0713603

Version 9.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
1-(2-méthoxypropoxy)propane-2-ol	Non attribuée	TWA	50 ppm 308 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VLE 8 hr	50 ppm 308 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			
		TWA	50 ppm 308 mg/m <sup>3</sup>	
	Information supplémentaire: Absorption par la peau possible			
			100 ppm	
	Information supplémentaire: Absorption par la peau possible			
		STEL	150 ppm	
	Information supplémentaire: Absorption par la peau possible			
			100 ppm	
	Information supplémentaire: Limite d'exposition recommandée			
		STEL	150 ppm 900 mg/m <sup>3</sup>	
		STEL	50 ppm 310 mg/m <sup>3</sup>	
sodium hydroxide, sodium hydroxide (Solution)	Non attribuée	VLE 8 hr	2 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
	Information supplémentaire: Lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail			

## GREASE POWER 10X750 ML F/NL

WM 0713639

Numéro de commande: 0713603

Version 9.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

	doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en fonction de la période d'échantillonnage
--	---

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2,2'-methyliminodiethanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	7,9 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	5,6 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,4 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,67 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,13 mg/kg
	1-butoxypropan-2-ol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques
Travailleurs		Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	52 mg/kg p.c./jour
Consommateurs		Inhalation	Long terme - effets systémiques	43 mg/m3
Consommateurs		Dermale	Long terme - effets systémiques	22 mg/kg p.c./jour
Consommateurs		Ingestion	Long terme - effets systémiques	12,5 mg/kg p.c./jour
1-(2-méthoxypropoxy)propane-2-ol		Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	310 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	15 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1,67 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets	37,2 mg/m3

## GREASE POWER 10X750 ML F/NL

WM 0713639

Numéro de commande: 0713603

Version 9.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

			systemiques	
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	308 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	283 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	121 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systemiques	36 mg/kg
sodium octyl sulphate	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	4060 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	285 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	2440 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	85 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systemiques	24 mg/kg
sodium hydroxide, sodium hydroxide (Solution)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,0 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques, Long terme - effets locaux	1,5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets locaux, Effets systemiques	3 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux, Long terme - effets systemiques	0,6 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets locaux, Effets systemiques	1,2 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets locaux, Long terme - effets systemiques	25 mg/m3
Silicic acid, sodium salt	Travailleurs	Contact avec la	Long terme - effets	1,59 mg/kg

## GREASE POWER 10X750 ML F/NL

WM 0713639

Numéro de commande: 0713603

Version 9.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

		peau	systemiques	p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	5,61 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	0,8 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	1,38 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systemiques	0,8 mg/kg p.c./jour

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2,2'-methyliminodiethanol	Eau douce	1 mg/l
	Eau de mer	0,0045 mg/l
	Eau douce	0,278 mg/l
	Eau de mer	0,0278 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,17 mg/kg
	Sédiment marin	0,217 mg/kg
1-butoxypropan-2-ol	Sol	0,27 mg/kg
	STP	10 mg/l
	Eau douce	0,525 mg/l
	Eau de mer	0,0525 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,36 mg/kg
	Sédiment marin	0,236 mg/kg
1,2,3-Propanetricarboxylic acid, 2-hydroxy-, trisodium salt, dihydrate, Sodium citrate, Trinatriumcitratdihydrat	Sol	0,16 mg/kg
	STP	10 mg/l
	intermittent release	5,25 mg/l
	Eau douce	0,44 mg/l

## GREASE POWER 10X750 ML F/NL

WM 0713639

Numéro de commande: 0713603

Version 9.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

	Eau de mer	0,044 mg/l
	STP	1000 mg/l
	Sédiment d'eau douce	34,6 mg/kg
	Sédiment marin	3,46 mg/kg
	Sol	33,1 mg/kg
1-(2-méthoxypropoxy)propane-2-ol	Eau douce	19 mg/l
	Eau de mer	1,9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	70,2 mg/kg
	Sédiment marin	7,02 mg/kg
	Sol	2,74 mg/kg
	Eau	190 mg/l
	STP	4168 mg/l
sodium octyl sulphate	Eau douce	0,1357 mg/l
	Eau de mer	0,01357 mg/l
	STP	1,35 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,5 mg/kg
	Sédiment marin	0,15 mg/kg
	Sol	0,22 mg/kg
Silicic acid, sodium salt	Eau douce	7,5 mg/l
	Eau de mer	1 mg/l
	intermittent release	7,5 mg/l
	STP	348 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

## GREASE POWER 10X750 ML F/NL

WM 0713639

Numéro de commande: 0713603

Version 9.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

Matériel	:	Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.
Remarques	:	Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Protection de la peau et du corps	:	Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.  Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Protection respiratoire	:	N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.  Type de Filtre recommandé:  Filtre ABEK-P3

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	liquide
Couleur	:	rouge, clair
Odeur	:	caractéristique
Point de fusion/point de congélation	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	n'a pas de point d'éclair
Température d'inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
pH	:	env. 13,2, 100 % à 20 °C
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible

## GREASE POWER 10X750 ML F/NL

WM 0713639

Numéro de commande: 0713603

Version 9.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,053 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	: Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

aucun(e)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.  
Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.  
Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

## GREASE POWER 10X750 ML F/NL

WM 0713639

Numéro de commande: 0713603

Version 9.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

### Toxicité aiguë

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

#### Composants:

##### **2,2'-méthyliminodiéthanol**

###### **105-59-9:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4.680 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 (Lapin): 5.990 mg/kg

##### **1-butoxypropane-2-ol**

###### **5131-66-8:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, mâle et femelle): 3.300 mg/kg  
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 651 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

CL50 (Rat): 3,5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

##### **Decanol, ethoxylated**

###### **26183-52-8:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral: > 2.000 mg/kg

##### **sulfate de sodium et d'octyle**

###### **142-31-4:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

##### **hydroxyde de sodium**

###### **1310-73-2:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 2.000 mg/kg

## GREASE POWER 10X750 ML F/NL

WM 0713639

Numéro de commande: 0713603

Version 9.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

### acide silicique, sel de sodium

#### 1344-09-8:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 3.400 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2,06 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

### (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

#### 34590-94-8:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Chien): 7.500 mg/kg

DL50 (Rat): 5.130 mg/kg

DL50 (Rat): 5.135 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 55 - 60 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

CL50 (Rat): 3,35 mg/l  
Durée d'exposition: 7 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 19.000 mg/kg

DL50 dermal (Rat): 9.500 mg/kg

DL50 (Lapin): 9.510 mg/kg

DL50 (Lapin): 14.000 mg/kg

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Produit:

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

#### Composants:

##### 2,2'-méthyliminodiéthanol

#### 105-59-9:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### sulfate de sodium et d'octyle

#### 142-31-4:

Résultat : Irritation de la peau

##### hydroxyde de sodium

#### 1310-73-2:

Résultat : Corrosif

## GREASE POWER 10X750 ML F/NL

WM 0713639

Numéro de commande: 0713603

Version 9.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

### acide silicique, sel de sodium

**1344-09-8:**

Résultat : Irritation de la peau

### (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

**34590-94-8:**

Remarques : Pas d'irritation de la peau

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

#### Composants:

### 2,2'-méthyliminodiéthanol

**105-59-9:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Irritant pour les yeux.

### sulfate de sodium et d'octyle

**142-31-4:**

Résultat : Provoque de graves lésions des yeux.

### hydroxyde de sodium

**1310-73-2:**

Résultat : Corrosif

### acide silicique, sel de sodium

**1344-09-8:**

Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Provoque de graves lésions des yeux.

### (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

**34590-94-8:**

Résultat : Pas d'irritation des yeux

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

#### Composants:

### 2,2'-méthyliminodiéthanol

**105-59-9:**

Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

## GREASE POWER 10X750 ML F/NL

WM 0713639

Numéro de commande: 0713603

Version 9.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

### (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

#### 34590-94-8:

- Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
- Mutagenicité sur les cellules germinales : Pas classé(e)
- Cancérogénicité : Pas classé(e)
- Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### sulfate de sodium et d'octyle

#### 142-31-4:

- Espèce : Rat
- NOAEL : 488 mg/kg
- Voie d'application : Oral(e)
- Méthode : OCDE ligne directrice 408

- Espèce : Rat
- LOAEL : 1016 mg/kg
- Voie d'application : Oral(e)
- Méthode : OCDE ligne directrice 408

- Espèce : Souris
- NOAEL : 400 mg/kg
- Voie d'application : Dermale
- Méthode : OCDE ligne directrice 411

### (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

#### 34590-94-8:

- Espèce : Rat
- NOAEL : 1.000 mg/kg
- Voie d'application : Oral(e)
- Durée d'exposition : 28 d

- Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

- Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

## GREASE POWER 10X750 ML F/NL

WM 0713639

Numéro de commande: 0713603

Version 9.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### **2,2'-methyliminodiethanol**

##### **105-59-9:**

- Toxicité pour les poissons : (Leuciscus idus (Ide mélanote)): 1.466 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : (Daphnia magna (Grande daphnie )): 233 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 6,25 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour les microorganismes : EC20 (boue activée): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 0,5 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

##### **1-butoxypropan-2-ol**

##### **5131-66-8:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 560 - 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- NOEC (Poecilia reticulata (Guppie)): 180 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Poisson): 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- CE50 (Poisson): < 320 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

## GREASE POWER 10X750 ML F/NL

WM 0713639

Numéro de commande: 0713603

Version 9.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

- NOEC (*Daphnia magna* (Grande daphnie )): 560 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (*Pseudokirchneriella subcapitata* (Algue verte)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire
- NOEC (*Selenastrum capricornutum*): 560 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

### Decanol, ethoxylated

#### 26183-52-8:

- Toxicité pour les poissons : CL50 : 1 - 10 mg/l  
Type de Test: Essai en semi-statique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : (*Daphnia magna* (Grande daphnie )): 13,5 mg/l  
Type de Test: Immobilisation  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : (*Desmodesmus subspicatus* (algues vertes)): 12,0 mg/l  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : CE0 (Bactérie): > 100 mg/l

### sodium octyl sulphate

#### 142-31-4:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (*Brachydanio rerio* (poisson zèbre)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie )): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 : > 100 mg/l
- CE50 (*Desmodesmus subspicatus* (algues vertes)): > 511 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour les microorganismes : CE0 : > 100 mg/l
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Concentration minimale avec effet observé: > 1,357 mg/l  
Durée d'exposition: 42 d  
Espèce: *Pimephales promelas* (Vairon à grosse tête)
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1,4 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: *Daphnia magna* (Grande daphnie )  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

## GREASE POWER 10X750 ML F/NL

WM 0713639

Numéro de commande: 0713603

Version 9.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

### sodium hydroxide, sodium hydroxide (Solution)

#### 1310-73-2:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 33 - 189 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 125 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 76 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 40,4 mg/l
- CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 76 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h
- CE50 (Ceriodaphnia (puce d'eau)): 40,4 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Immobilisation
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Photobacterium phosphoreum (Bactéries luminescentes)): 22 mg/l  
Durée d'exposition: 15 mn

### Silicic acid, sodium salt

#### 1344-09-8:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio): 1.108 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1.700 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les microorganismes : CE0 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

### Decan-1-ol.ethoxylated

#### 26183-52-8:

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 7,2 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Algues): 4,2 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

### 1-(2-méthoxypropoxy)propane-2-ol

#### 34590-94-8:

- Toxicité pour les poissons : (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 10.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique

## GREASE POWER 10X750 ML F/NL

WM 0713639

Numéro de commande: 0713603

Version 9.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

- (Poecilia reticulata (Guppie)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique
- (Poisson): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1.919 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique
- CE50 (Crangon crangon (crevette)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique
- NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 0,5 mg/l  
Durée d'exposition: 22 d
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): > 969 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- (Selenastrum capricornutum): 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 6.999 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 969 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 969 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour les microorganismes : EC10 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): 4.168 mg/l  
Durée d'exposition: 18 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance
- CE50 (Donnée non disponible): > 100 mg/l
- EC20 (boue activée): > 1.000 mg/l  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 12 mg/l  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )
- NOEC: > 0,5 mg/l  
Durée d'exposition: 22 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )
- Concentration minimale avec effet observé: > 0,5 mg/l  
Durée d'exposition: 22 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

## GREASE POWER 10X750 ML F/NL

WM 0713639

Numéro de commande: 0713603

Version 9.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **2,2'-methyliminodiethanol**

###### **105-59-9:**

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: 96 %  
Durée d'exposition: 18 d  
Méthode: OECD 301 A

##### **1-butoxypropan-2-ol**

###### **5131-66-8:**

Biodégradabilité : Biodégradation: 90 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 E  
Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

##### **Decanol, ethoxylated**

###### **26183-52-8:**

Biodégradabilité : Biodégradation: 89 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 F

##### **sodium octyl sulphate**

###### **142-31-4:**

Biodégradabilité : Biodégradation: 98,2 %  
Remarques: Devrait être biodégradable

##### **sodium hydroxide, sodium hydroxide (Solution)**

###### **1310-73-2:**

Biodégradabilité : Résultat: Biodégradable  
Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

##### **1-(2-méthoxypropoxy)propane-2-ol**

###### **34590-94-8:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: > 70 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 E

Biodégradation: 75 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 F

Biodégradation: 93 %  
Durée d'exposition: 13 d  
Méthode: OECD 302 B

Biodégradation: 91 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: EN ISO 14593: CO2-Headspace-Test

Biodégradation: 75 %  
Durée d'exposition: 10 d

## GREASE POWER 10X750 ML F/NL

WM 0713639

Numéro de commande: 0713603

Version 9.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

Méthode: OECD 301 F

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### 1-butoxypropan-2-ol

###### 5131-66-8:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): < 100  
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: 3,2

log Pow: 1,2 (20 °C)  
pH: 7

##### sodium hydroxide, sodium hydroxide (Solution)

###### 1310-73-2:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson  
Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log  
Pow <= 4).

##### 1-(2-méthoxypropoxy)propane-2-ol

###### 34590-94-8:

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log  
Pow <= 4).

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: 1,01

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré  
comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très  
persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou  
plus.

#### Composants:

##### 1-(2-méthoxypropoxy)propane-2-ol

###### 34590-94-8:

Evaluation : N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).. N'est pas  
persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés  
comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien  
selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la  
Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)  
2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## GREASE POWER 10X750 ML F/NL

WM 0713639

Numéro de commande: 0713603

Version 9.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Eliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code des déchets : Le code européen des déchets  
20 01 29\*  
Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : 3267  
RID : 3267  
IMDG : 3267  
IATA : 3267

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.  
(hydroxyde de sodium)

RID : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.  
(sodium hydroxide)

IMDG : CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S.  
(sodium hydroxide)

IATA : Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 8  
RID : 8  
IMDG : 8  
IATA : 8

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR  
Code de classification : C7  
Groupe d'emballage : III  
Numéro d'identification du : 80

## GREASE POWER 10X750 ML F/NL

WM 0713639

Numéro de commande: 0713603

Version 9.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

danger  
Étiquettes : 8  
Code de restriction en tunnels : (E)  
**RID**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : C7  
Numéro d'identification du danger : 80  
Étiquettes : 8  
**IMDG**  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 8  
No EMS Numéro : F-A, S-B  
**IATA**  
**(Cargo)** : Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s.  
**(Passager)** : Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s.  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 8

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR**  
Dangereux pour l'environnement : non

**RID**  
Dangereux pour l'environnement : non

**IMDG**  
Polluant marin : non

**IATA**  
Dangereux pour l'environnement : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 pour Conditions de restriction

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents : Non applicable

## GREASE POWER 10X750 ML F/NL

WM 0713639

Numéro de commande: 0713603

Version 9.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

majeurs impliquant des substances dangereuses.

Classe de contamination de l'eau : WGK 1  
pollue faiblement l'eau  
Classification selon AwSV, annexe 1 (5.2)

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 5 %  
296,16 g/l  
contenu en COV sans eau

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 5 %  
52,7 g/l  
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : <5% agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques

Autres réglementations : Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

##### Texte complet pour phrase H

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

##### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Met. Corr. : Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux  
Skin Corr. : Corrosion cutanée  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif  
BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle

## GREASE POWER 10X750 ML F/NL

WM 0713639

Numéro de commande: 0713603

Version 9.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures  
BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Skin Corr. 1A H314

Eye Dam. 1 H318

#### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

**GREASE POWER 10X750 ML F/NL**

**WM 0713639**

**Numéro de commande: 0713603**

Version 9.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

500000004242